



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2013
COMPTE RENDU

Présents : Monsieur le Maire

Mesdames LEVEUGLE, DELTOUR, HAUTEFEUILLE, LEFEBVRE,
Messieurs CORNILLE, DELANNOY, VAN ELSLANDE, Adjoint
Mesdames AJDADA, DELVA, ALMEIDA, WALLEZ,
Messieurs M MEERPOEL, S MARESCAUX, BESSA, DEROO, FAGHANI, BLEUSET,
Madame SINNAEVE, Messieurs RUMAS, BROUCK, EL ALLOUCHI
Conseillers Municipaux

Excusés : Madame HOLLEBECQUE qui donne pouvoir à Mme DELTOUR

Monsieur CORBISE qui donne pouvoir à Monsieur VAN ELSLANDE
Monsieur DESOBRY qui donne pouvoir à Madame HAUTEFEUILLE,
Madame DHELFT qui donne pouvoir à Madame LEFEBVRE
Monsieur JP MARESCAUX qui donne pouvoir à Madame SINNAEVE

Approbation du dernier compte rendu du conseil du 28 mars 2013

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 1 : ZAC LES PRES DE LYS : REPRISE DE 2 HA ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations communautaires N°05 C 0087 du 25 février 2005 et 05 C 0644 du 16 décembre 2005 décidant de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à usage mixte dénommé « Les Prés de Lys »

Vu la convention d'aménagement en date du 9 mai 2006 signée entre Lille Métropole Communauté Urbaine et la société European Homes pour une durée de six ans, et son avenant N°1 approuvé par la délibération LMCU N°09 C 077 du 6/11/2009 prolongeant la durée de la concession au 9/5/2014,
Vu l'article 15 de la convention d'aménagement prévoyant le transfert de l'assiette foncière des ouvrages à la commune de WERVICQ SUD,

Vu l'achèvement des ouvrages réalisés par l'aménageur,

Après en avoir délibéré,

- **Se prononce favorablement** à la reprise à titre gracieux de la parcelle A 4229
- **Approuve la prise en charge** par le cédant (EUROPEAN HOMES) des frais de notaire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette reprise.

Monsieur le Maire : je vous rappelle que la ZAC représente 10 ha – 5 ha destinés à l'habitat, 3 ha d'artisanat et d'industriel, et 2 ha d'espaces verts. Ces 2 ha ont vocation à revenir dans le giron de la Mairie tout en sachant que nous espérons à terme que ces espaces verts soient repris à terme par l'Espace Naturel Métropolitain courant du prochain mandat

Vivre Wervicq : 22 voix pour

Présents pour l'Avenir : 5 voix pour

DELIBERATION NR 2 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION ET DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Il est exposé que la Commune envisage la mise en place d'un système de vidéo protection sur des lieux et espaces publics faisant l'objet d'actes délictueux. Ces faits se concentrent particulièrement sur des zones où le sentiment d'insécurité grandissant vient troubler la tranquillité des habitants. Il s'agit de huit zones : la Mairie, le Rond Point Linselles/Victoire, le Parc du Château Dumont-Dalle, la Place de l'Europe et le Carrefour, l'espace 2000, le Parking de l'Eglise, le Parking du Pont Frontière et carrefour, l'Entrée de la ville depuis la Belgique. Ceci tout en préservant le respect des libertés individuelles.

Le système comprendrait 27 caméras, un réseau de transmission hertzien, l'enregistrement et le visionnage à postériori des images.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 215.960 € H.T, budgeté et voté lors du conseil municipal du 26/03/2013 pour une réalisation 4^{ème} trimestre 2013.

Par ailleurs la Commune souhaite se faire aider par un Bureau d'études extérieur tout au long de sa démarche par le biais de conseils et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût prévisionnel de ces conseils et études s'élève à 12.956.00 € H.T.

La Commune peut prétendre à une aide au taux maximal actuel de 40% pour l'investissement et de 50% pour les conseils et études, attribuée sous forme de subvention au titre du F.I.P.D conformément au cadre légal prévu par les lois de 1995 et 2009.

En conséquence, il est demandé au Conseil de :

- bien vouloir accepter le principe de l'installation d'un système de vidéo protection sur la voie publique de la Commune, composé de 27 caméras, d'un réseau de transmission hertzien, d'un enregistrement et d'un visionnage des images à postériori,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, par le F.I.P.D, pour un financement partiel de ces conseils et études au taux maximal de 50% selon le Plan de financement ci-dessous : Etat (F.I.P.D) 6.478 € (50%), Commune 6.478 € (50%). Soit un total de 12.956 € H.T et de 15 495.38 € TTC (TVA de 19,6% en vigueur).
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, par le F.I.P.D, pour un financement partiel de cet investissement au taux maximal de 40% selon le Plan de financement ci-dessous : Etat (F.I.P.D) 86.384 € (40%), Commune 129.576 € (60%). Soit un total de 215.960 € H.T et de 258.288,16 € TTC (TVA de 19,6% en vigueur).
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier relatif à cette installation.

Mme SINNAEVE : Dans le cas où la subvention FIPD ne serait pas attribuée, renonce-t-on au projet ?

M LE MAIRE : On a voté, on a prévu les fonds nécessaires pour réaliser l'opération. L'objectif n'est pas d'y renoncer. Surtout que le fonds de subvention de l'Etat ne sera décidé qu'en 2014. L'opération sera alors lancée.

MME SINNAEVE : Y a-t-il un coût de maintenance ?

M LE MAIRE : il y a un coût de maintenance qui est environ de 1.5 à 2%

Vivre Wervicq 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour.

MONSIEUR LE MAIRE : vous l'avez bien compris, il s'agit d'une supervision. Il n'y a personne derrière l'écran pour « regarder ». En cas de nécessité, la police a accès aux enregistrements. En commune, je serai responsable des enregistrements avec une délégation à Mme LEVEUGLE et en cas d'absence commune à Monsieur BESSA. Cela s'arrêtera là pour le respect des libertés individuelles et de la confidentialité des choses

DELIBERATION NR 3 : CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les besoins de la collectivité,
DECIDE De créer à compter du 01/06/2013 :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Vivre Wervicq 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour.

DELIBERATION NR 4 : REMUNERATION DES ANIMATEURS ET DIRECTEURS DES ACM PENDANT LES MINI SEJOURS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 15/10/2002 fixant la rémunération des animateurs et directeurs des ACM (accueils collectifs de mineurs) selon un forfait journalier,
Considérant qu'il y a lieu de délibérer sur la rémunération de ce personnel pour les nuits effectuées lors des mini séjours,
DECIDE de rémunérer les animateurs et directeurs sur la base d'une ½ journée supplémentaire par nuitée de mini séjour.

M EL ALLOUCHI : Il y a un an il y a eu une réforme des CEE qui interdisait aux animateurs de travailler le jour et la nuit et qu'il fallait respecter 8 heures de repos journalier pour un animateur. On va les rémunérer pour qu'ils travaillent également la nuit et je me pose des questions.

M DELANNOY : il est vrai que l'on recrute des animateurs pour les mini séjours qui travaillent également 3 ou 4 nuitées et 4 jours d'affilée

M LE MAIRE : il faut relativiser l'application de cette loi comme de nombreuses lois qui nous sont opposées. Aujourd'hui, cette loi n'est pas appliquée. On s'est renseigné auprès des communes avoisinantes, on est dans le même régime, il y a même des communes qui ne rémunèrent pas les nuitées de ces animateurs. On est au-delà de la « normalité voisine » puisqu'on concède une rémunération. La loi évoquée existe mais n'est pas à ce jour appliquée. On se posera la question le jour où on nous l'opposera

Vivre Wervicq 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour.

DELIBERATION NR 5 : CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,

Considérant que le comptable ne peut recouvrer les créances suivantes d'un montant total de 589.46 €

ANNEE 2005	
Mise en fourrière, infraction	278.01
ANNEE 2007	
Restauration scolaire	4.02

ANNEE 2008	
Restauration scolaire	79.02
ANNEE 2009	
Restauration Scolaire	228.41

DECIDE :

- D'admettre en non valeur la somme de 589.46 euros représentant la somme des titres énoncés ci-dessus,
- Les crédits seront prévus au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »

Le Trésorier voulait qu'on passe en créances irrécouvrables un montant de 901.13 euros
 J'ai contesté les montants à recouvrer qui n'avaient pas été perçus. On va essayer de notre côté un complément de recouvrement
 Pour les montants que vous avez sous vos yeux de 589.46 euros, nous reconnaissons qu'il n'y a rien à faire car soit la personne est « disparue dans la nature » soit elle habite au-delà de la frontière, donc pas de recours possible

Nous serons certainement appelés à parler des autres sommes si nous ne parvenons pas à encaisser suite à notre recours complémentaire.

Vivre Wervicq 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour.

DELIBERATION NR 6 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
 Vu la circulaire préfectorale N°13-08 du 29 mars 20 13,

Etant donné que le gardien réside dans la localité où se trouve l'édifice du culte,

DECIDE

- De verser la somme de 474.22 euros correspondant à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise pour l'année 2013

La somme est identique à 2012

Vivre Wervicq 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour.

DELIBERATION NR 7 : JURY CRIMINEL : FORMATION DE LA LISTE 2014

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
 Vu les articles 254 à 267 du Code de Procédure Pénale,
 A procédé au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2014,

Celui-ci effectué sur la liste électorale a donné les résultats suivants, et, ont donc été retenus les électeurs ci-après désignés âgés de plus de 23 ans :

- 1) SIMOENS Sébastien
- 2) LONH Bora
- 3) VANSUYT Thérèse
- 4) DESLOOVERE Marion
- 5) GHALMI Mohamed
- 6) LOGIE Madeleine
- 7) DELESPAUL Clémentine
- 8) DUEZ Régine
- 9) PHARASYN Noël
- 10) TONHAISENWA Bruno
- 11) GEERAERT Alain Jean
- 12) COTTENYE Jacqueline

Vivre Wervicq 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour.

DELIBERATION NR 8 : SUBVENTION TAEKWONDO

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la « toutes commissions » du 29 avril 2013,
DECIDE D'octroyer à l'association TAEKWONDO au titre de l'année 2013 une subvention de 850 euros.
Cette subvention sera versée sur arrêté du Maire.

Vivre Wervicq 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour.

DELIBERATION NR 9 : CARPILLONS : ASSOCIATION NE SOLLICITANT PAS DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la « toutes commissions » du 29 avril 2013,

Considérant le dossier de subvention, dûment complété, remis par l'association les CARPILLONS WERVICQUOIS qui ne sollicite aucune subvention au titre de l'année 2013
RECONNAIT en avoir pris connaissance et n'émet aucune remarque particulière.

Vivre Wervicq 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour.

DELIBERATION NR 10 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la « toutes commissions » du 29 avril 2013,
Vu les budgets primitif et supplémentaire 2013,

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer l'avance versée à l'entreprise SATELEC en 2012 concernant les travaux d'aménagement de la Place de Gaulle,

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaire

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 6185.35 €

Chap 041 – article 238 – sous fonction 824 – opération 8052

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 6185.35 €

Chap 041 – article 2315 – sous fonction 824 – opération 8052

Vivre Wervicq 22 voix pour – Présents pour l'Avenir : 5 voix pour.

Le Maire,

JEAN GABRIEL JACOB